

Avis voté en plénière du 13 juin 2018

Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance

Déclaration du groupe de l'Agriculture

L'avis vise à alimenter la prochaine stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence pour la période 2018-2022. Il s'agit d'un sujet sensible qui concerne les enfants et les jeunes adultes en souffrance. C'est aussi une question complexe car cela renvoie à des parcours de vie et des situations multiples. Nous nous félicitons que le CESE et la société civile soient associés à cette réflexion qui mérite effectivement une attention particulière.

Nous saluons l'angle choisi visant à traiter de manière conjointe les mineurs protégés et les jeunes majeurs qui ne sont plus éligibles à l'aide sociale à l'enfance. L'objectif est d'éviter les ruptures et de mettre en place un continuum de prise en charge et de soutien. Les différents avis que nous avons rendus le démontrent : c'est un leitmotiv de notre assemblée que de faire en sorte de relier les dispositifs et de proposer de la cohérence dans des politiques publiques qui fonctionnent souvent par strates. L'avis s'inscrit une nouvelle fois dans cette optique.

Le secteur de l'agriculture s'implique depuis longtemps, avec les réseaux professionnels, associatifs et paritaires, dans les politiques d'insertion et de réinsertion des jeunes en difficultés et de manière générale des demandeurs d'emploi. En effet, nos fermes sont des structures privilégiées, par leur dimension humaine et par la diversité des emplois proposés. Sans oublier les besoins du milieu rural qui recèle d'importants gisements d'emplois, notamment en matière de services à la personne. Beaucoup d'éléments sont donc réunis pour favoriser la réussite du projet personnel et professionnel des jeunes concernés.

Le même investissement existe en matière d'accompagnement des personnes handicapées avec les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) du secteur agricole. L'engagement social et éducatif des exploitants agricoles et de leurs salariés est souvent méconnu et mérite ici d'être salué.

Le groupe de l'agriculture ne partage pas l'ensemble des préconisations de l'avis, en particulier sur l'accompagnement à la sortie du dispositif. Il existe déjà des systèmes qui fonctionnent, et il nous paraît inutile d'en ajouter de nouveaux. Ainsi, par exemple en agriculture, nous avons mis en place le dispositif ADEMA (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles).

Toutefois, nous soutenons l'ambition générale de l'avis et sa volonté d'améliorer et d'accompagner le parcours des jeunes en difficulté. Il appartient maintenant au Gouvernement de s'en saisir et de proposer une stratégie ambitieuse et à la hauteur des enjeux.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis